Modification 1: ADB-BUTINACA, protonitazène, étazene, étonitazepyne, 2-méthyl-AP-237, et α -pyrrolidinoisohexanophénone à la liste des stupéfiants et des substances psychotropes

4.1 Impact social, y compris démographique

Groupe cible concerné: utilisateurs potentiels de stupéfiants et de substances psychotropes

Selon l'enquête sur l'opinion publique et les comportements à risque menée par le Conseil de la police et des gardes-frontières, près de 20 % de la population adulte estonienne avait consommé des drogues au moins une fois au cours de leur vie en 2015.

Selon les résultats de l'enquête sur les comportements de santé des adultes estoniens (2022), 6,1 % des personnes interrogées âgées de 16 à 64 ans avaient consommé des drogues ou des médicaments psychotropes sans prescription médicale au cours des 12 derniers mois et 5,3 % au cours des 30 derniers jours.

La consommation de drogues illicites est également répandue parmi les enfants d'âge scolaire: plus d'un tiers (38 %) des élèves estoniens âgés de 15 à 16 ans déclarent avoir consommé de la drogue.

La taille du groupe cible est moyenne.

Ampleur de l'impact, fréquence d'occurrence et risque d'effets indésirables

L'Estonie se distingue dans l'Union européenne par une prévalence plus élevée que la moyenne de la consommation de drogues chez les écoliers âgés de 15 à 16 ans.

Jusqu'en 2018, l'Estonie était la première dans l'Union européenne en termes de décès liés aux surdoses de drogues.

L'inclusion des substances énumérées ci-dessus dans la liste des stupéfiants et des substances psychotropes vise à limiter leur diffusion et leur disponibilité, car elles peuvent constituer une menace sérieuse pour la santé publique.

ADB-BUTINACA a été trouvé dans vingt-six États membres de l'Union européenne, dont l'Estonie. Au moins quatorze décès ont été associés à cette substance dans les États membres de l'Union européenne.

La protonitazène a été trouvée dans six États membres de l'Union européenne, dont l'Estonie. Protonitazène a été soumise à l'Institut médico-légal estonien pour analyse à plusieurs reprises. Le nombre de décès causés par les opioïdes benzimidazole a augmenté de manière exponentielle en Estonie en 2022, dont vingt-deux dus à la protonitazène.

L'éthazène a également déjà été détecté dans de nombreux pays européens. Ethazene a été soumise à l'Institut médico-légal estonien à trois reprises en 2020-2021, pour un montant total de 11,52 g.

À ce jour, l'étonitazepyne a été détectée dans six États membres de l'Union européenne, dont l'Estonie.

Le 2-méthyl-AP-237 a été trouvé dans sept États membres de l'Union européenne, dont l'Estonie. La quantité totale de 1,34 g de 2-méthyl-AP-237 a été soumise à l'Institut médico-légal estonien à deux reprises en 2022.

a-PiHP a été trouvé dans la plupart des États membres de l'Union européenne, avec les montants les plus élevés constatés en 2018 et 2022. A-PiHP a été soumis à plusieurs reprises à l'Institut médico-légal estonien pour analyse.

L'ampleur et la fréquence de l'impact sont faibles, car selon les données officielles, ces substances restent assez rares en Estonie. Le risque d'effets indésirables de l'inclusion des substances énumérées ci-dessus dans la liste des substances interdites est faible, car les substances n'ont pas d'usage médical, selon les données actuelles. La modification aura un impact positif, étant donné que les substances énumérées ci-dessus ont causé des dommages et des décès à plusieurs reprises dans le monde et qu'il est donc nécessaire de limiter la disponibilité de ces substances dans l'intérêt de la santé publique.

Le règlement aura des effets positifs. Les nouvelles substances à ajouter à la liste des stupéfiants et des substances psychotropes n'ont pas d'usage médical ou autre usage légitime connu et sont des substances dont le comportement, le degré d'effet et le profil de sécurité dans le corps humain sont inconnus. La restriction appliquée aux substances est dans l'intérêt de la santé publique et réduira les risques liés à une utilisation plus large des substances.